



2024

# MEMO **Déchets**

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Belfaux**  
Commune de Belfaux

s a i d e f

# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## Déchets encombrants

Une benne est à disposition des ménages une semaine par mois pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres, tel que mobilier usagé (armoires démontées, tables, chaises, matelas, tapis), matériaux en plastique (bidons et bouteilles de plus de 2 litres), sagex, skis, vêtements usagés, etc. Les sacs poubelles sont interdits.

Une benne à bois sera également mise à disposition.  
D'éventuels changements seront communiqués par d'autres voies.

## Déchets verts

Les déchets verts de max 3m de long et 20 cm de diamètre tels que gazon, feuilles, plantes, déchets de jardin, produit de la taille des arbres, haies et arbustes sont à déposer à la déchetterie de Belfaux.

Les particuliers qui mandatent des entreprises pour effectuer les travaux de jardin et qui souhaitent éliminer les déchets à l'emplacement réservé dans notre déchetterie sont priés de demander le formulaire idoine à l'administration communale.

Les sachets soi-disant biodégradables sont interdits.

## Déchets inertes

Une benne est à disposition des ménages toute l'année à la déchetterie. Le volume des dépôts est limité à 50 litres maximum.

## Collecte mobile déchets spéciaux

Deux collectes mobiles de déchets spéciaux seront organisées aux dates suivantes:

samedi 29.06.2024 de 9h30 à 11h30

samedi 16.11.2024 de 9h30 à 11h30

Sont notamment acceptés:

Peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, médicaments, désherbants, pesticides, aérosols, déchets avec du mercure.

Liste complète sur le site de l'Etat de Fribourg.

## Contact et infos

### Commune de Belfaux

Rte de Lossy 7  
Case postale 134  
1782 Belfaux  
026 476 60 20  
commune@belfaux.ch  
www.belfaux.ch

## Meubles usagés

Les meubles usagés, mais en bon état, sont récupérés gratuitement chez vous par Coup d'Pouce (026 484 82 40) et/ou Emmaüs (026 424 55 67)

## Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**



Commune de  
Belfaux

# notre geste

votre geste pour économiser de l'énergie



## Label Minergie et énergie solaire

A l'avenir, les bâtiments publics de la commune devront répondre aux critères Minergie-A ou -P lors d'assainissements ou de nouvelles constructions. La production d'énergie solaire est un des moyens d'atteindre cet objectif. Ainsi, une installation photovoltaïque de 758 m<sup>2</sup> de panneaux solaires a été installée sur les toitures de la halle de sports et d'une partie du bâtiment scolaire. La production annuelle moyenne depuis 2013 se monte à 110'000 kWh. Outre les gains financiers, ce sont plus de 50 tonnes de CO<sub>2</sub> qui sont économisées annuellement.



Pour plus d'informations :  
[notregestevotregeste.ch](http://notregestevotregeste.ch)



## Eclairage public

La commune de Belfaux a assaini progressivement son réseau d'éclairage public. Aujourd'hui, sur les 260 luminaires routiers, 113 sont équipés de lampes à vapeur de mercure et 147 de lampes LED. Des mâts ont été raccourcis pour améliorer le rendement lumineux. La puissance des lampes a été réduite de 50 % de minuit à 6 heures du matin. Les dépenses pour l'éclairage public ont ainsi passé de CHF 29'000.– en 2012 à CHF 16'000.– en 2016, soit une réduction de 45 %.



En partenariat avec  
SuisseEnergie pour les communes





### Chauffage

Tempérer vos pièces de jour à 21° et de nuit à 18°, aérer pendant 10 minutes au maximum, fermer les impostes en hiver...



### Électricité

Éteindre les lumières, mettre les appareils sur off, remplacer les vieilles ampoules par des LED, installer des minuteries...

notre geste

votre

geste

pour économiser  
de l'énergie



### Bâtiment

Isoler les façades, poser des fenêtres à triple vitrage, monter des panneaux solaires, installer une pompe à chaleur...



### Mode de vie

Dégivrer votre congélateur, couvrir vos casseroles, laver la lessive à 30° ou 40°, laisser refroidir les aliments avant de les mettre au frigo...

[notregestevotregeste.ch](http://notregestevotregeste.ch)



# Comment bien trier ?



## Aérosols

A la déchetterie, à l'endroit prévu à cet effet.



## Aluminium

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



## Appareils électriques et électroniques

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet.  
Sont acceptés: appareils électroménagers et électriques (y compris frigos, congélateurs, cuisinières, fours, micro-ondes, scies, perceuses, raboteuses, etc.)



## Batteries d'autos

A la déchetterie, à l'endroit prévu à cet effet



## Berlingots / Briques à boissons

Ne sont pas déposables à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle SACCO.



## Bois

A la déchetterie. Une benne est à disposition une semaine par mois lors des déchets encombrants pour tout objet en bois.



## Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition : boîtes de conserve, boîtes de boissons, ...  
Les boîtes et autres contenants doivent être propres et les étiquettes enlevées.



## Capsules en alu

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet, seulement pour les capsules type "Nespresso" en aluminium .  
Les autres capsules sont à déposer dans le sac poubelle SACCO.



## Déchets de chantier

Ne sont pas déposables à la déchetterie. Les déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolition doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à SFR à Châtillon.



## Déchets compostables ménagers

A la déchetterie. Remarque: déchets de cuisine tels que épluchures, restes de fruits et légumes, marcs de café ou de thé, coquilles d'œufs, feuilles, fleurs, plantes ...



## Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie. Une benne est à disposition une semaine par mois pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres. Le métal devra être séparé et déposé dans la benne prévue à cet effet. max. 2m



## Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet.  
Les matériaux tels que céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, sont acceptés jusqu'à 50 litres.



## Déchets de jardin

A la déchetterie. Sont acceptés les déchets verts tels que gazon, feuilles, plantes, produit de la taille des arbres, haies et arbustes. Remarque: si une entreprise est mandatée pour ces travaux, voir infos générales.



## Dépouilles d'animaux

Ne sont pas déposables à la déchetterie. Les cadavres et déchets d'abattage d'animaux doivent être apportés dans un centre de collecte officiel.



## Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Remarque: vélos sans les pneus



## Flacons en plastique avec bouchon

A la déchetterie dans les déchets encombrants, les bidons et bouteilles de plus de 2 litres.  
Dans le sac poubelle SACCO, les bidons et bouteilles de moins de 2 litres.



## Huiles minérales et végétales

A la déchetterie, dans les bidons prévus à cet effet.



## Litière de chat

N'est plus accepté à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle SACCO.



## Médicaments

Ne sont pas déposables à la déchetterie. A rapporter dans une pharmacie. Voir "Collecte mobile déchets spéciaux".



## Ordures ménagères

Dans les conteneurs ou le vendredi, au bord de la route. Seuls les sacs-poubelle officiels (SACCO) peuvent y être déposés. Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs plastique transparents.



## Papier et carton

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



## Peintures

Ne sont pas déposables à la déchetterie. Les peintures, solvants, déchets toxiques, etc, doivent être remis au fournisseur. Voir "Collecte mobile déchets spéciaux" (dates au verso)



## PET

A la déchetterie ou dans les conteneurs spécial PET. Seuls les emballages de boissons portant le sigle PET doivent y être déposés. Diminuez le volume en aplissant les bouteilles. Des sacs prévus à cet effet se trouvent à la déchetterie.



## Piles et accumulateurs

A la déchetterie, à l'emplacement prévu à cet effet ou dans les points de vente.

## Les types de déchets



## Plastiques agricoles

Ne sont pas déposables à la déchetterie. Ils peuvent être déposés chez SFR à Châtillon (026 401 25 15) ou à la SAIDF à Posieux (026 409 73 33), les frais sont à la charge du déposant.



## Pneus

Non déposables à la déchetterie. Les pneus sont repris par les garagistes et les services Pneus.



## Textiles et chaussures

A la déchetterie, dans les conteneurs prévus à cet effet. Tous les vêtements et tissus doivent être propres. Les chaussures récupérables sont à attacher par paire.



## Tubes lumineux (néon) / LED

A la déchetterie, dans la palette prévue à cet effet ou dans les points de vente.



## Verre

A la déchetterie, dans le conteneur prévu à cet effet. Sans bouchon, sans capsule, sans couvercle ou autres éléments n'étant pas du verre.



## Verre plat

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet.

## Container



Merci de mettre votre sac poubelle SACCO dans un container fermé de façon à ce que les odeurs ne nuisent pas au voisinage.

## Taxe annuelle – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une taxe de base d'élimination des déchets est perçue.

Taxe annuelle pour ménages	1 personne seule	SFr. 50.00 + TVA
	2 personnes	SFr. 75.00 + TVA
	3 personnes et plus	SFr. 125.00 + TVA

Pour les entreprises, merci de vous adresser au bureau communal.

## Accès et fluidité du trafic - Sécurité

Bien que la déchetterie soit devenue un lieu de rencontre important, il est impératif de décharger rapidement ses déchets et ensuite de sortir son véhicule, ceci pour assurer la fluidité du trafic et faciliter l'accès aux autres personnes. Veuillez aussi respecter les zones de circulation et de parcage, **ainsi que les consignes du responsable de la déchetterie**. Si vous souhaitez rester quelques instants pour discuter avec vos connaissances, vous pouvez le faire en parcant votre véhicule à l'extérieur de la déchetterie.

En raison de la circulation des véhicules à l'intérieur de la déchetterie, nous invitons les usagers-usagères à la plus grande prudence. Les jeunes enfants sont sous la surveillance des adultes qui les accompagnent.

## Collecte

**Lieu de collecte** : au bord de la voie publique

**Quand** : chaque vendredi matin dès 07h00

### Attention !

Les déchets ménagers ne doivent pas être déposés en vrac dans les conteneurs sans clip mais dans les sacs plastiques gris "*SACCO*";

Les déchets doivent être **déposés le jour même du ramassage**, au bord de la voie publique;

Les couches-culottes jetables peuvent être déposées dans des sacs transparents au même endroit que les ordures ménagères, le même jour.

## Déchetterie

La déchetterie communale se trouve à la Route des Prés, à côté de la buvette du terrain de football.

Elle est à disposition des habitants de Belfaux et de La Sonnaz.

### Heures d'ouverture:

**Lundi** 16h00-18h00

**Mardi** 09h00-11h00

**Mercredi** 16h30-18h30 (hiver) / 17h00-20h00 (été)

**Jeudi** Fermé

**Vendredi** 15h00-18h00

**Samedi** 09h00-11h30 et 13h30-16h00

Par respect pour le personnel, l'entrée à la déchetterie est fermée 5 minutes avant la fermeture.

Afin d'éviter tout abus, le Conseil communal a décidé d'instaurer un système de contrôle sous forme de vignette pour l'accès. Une vignette est distribuée par ménage. Pour les vignettes supplémentaires, merci de vous adresser au bureau communal ou directement au responsable de la déchetterie.